

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présences/Absences

Participaient aussi

Conseillères / conseillers	Titre	Haute direction et invité.es	Titre
Marie-Pierre Lavoie	Présidente	Pascale Bernier	Directrice générale
Chantal Fadous	Conseillère	Fariba Daragahi	Directrice générale adjointe
Marie-Christine Claveau	Conseillère	Vincent Tourvieille	Secrétaire-trésorier
Jacques Dufresne	Conseiller	Pascale Cyr	Directrice, Relations publiques
Gaëtan Desrochers	Vice-président	Candice Page	Adjointe administrative de la DG, du ST et du CA
Armelle Moran	Conseillère		
Sacha Médiné	Conseiller		

1. Ouverture de la réunion

1.1 Reconnaissance autochtone

La présidente procède à la reconnaissance autochtone.

1.2 Partage sur l'équité et l'antiracisme

Aucun partage n'est présenté.

1.3 Ouverture de la réunion

La présidente informe les membres qu'une demande a été reçue afin d'ajouter à l'ordre du jour les première et deuxième lectures de l'arrêté CSF CAPITAL PLAN BYLAW NO. 2026/27-CPSD93-02. Bien que cette demande n'ait pas été reçue dans les délais habituels, les membres conviennent de procéder à cet ajout afin d'éviter la tenue de deux réunions publiques supplémentaires. Il est convenu d'ajouter le point à l'amiable.

Ouverture de la réunion à 16 h 32.

Résolution P – 2885-06-2026

« Que le conseil d'administration approuve l'ouverture de la réunion publique spéciale de ce 23 juin 2026. »

Proposée par : Marie-Christine Claveau

Appuyée par : Gaëtan Desrochers

Adoptée à l'unanimité

P-499

2. Lecture de la vision et de la mission du CSF**2.1 Lecture de la vision et de la mission du CSF**

M. Jacques Dufresne procède à la lecture de la vision, de la mission et des valeurs du CSF.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**3.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour****Résolution P – 2886-06-2026**

« Que le conseil d'administration adopte l'ordre du jour de la réunion publique spéciale de ce 23 juin 2026, tel que présenté. »

Proposée par : Marie-Christine Claveau

Appuyée par : Sacha Médiné

Adoptée à l'unanimité

4. Point(s) de résolution(s)**4.1 Budget préliminaire 2026-2027 + arrêté 3e lecture et adoption**

Avant le vote, la direction générale confirme que le Conseil de l'éducation autochtone (CEA) a été consulté dans le cadre de la préparation du budget et rappelle les priorités exprimées par celui-ci, notamment le soutien aux élèves par les aides pédagogiques spécialisées et les services de counselling. Elle indique que ces éléments ont été transmis à la présidence dans un document lors de sa rencontre périodique.

La présidente apporte ensuite des précisions concernant les frais juridiques liés aux différents dossiers en cours, notamment la distinction entre l'appel principal, les appels incidents et les déboursés, ainsi que les montants prévus au budget à cet effet. Des questions sont posées par des membres du Conseil afin de clarifier ces informations.

Résolution P – 2887-06-2026

« Que le Conseil d'administration procède à la 3e lecture et adopte le budget préliminaire 2026-2027 tel que présenté. »

Proposée par : Gaëtan Desrochers

Appuyée par : Jacques Dufresne

Adoptée à la majorité

4 pour – 2 contre – 1 abstention

4.2 CSF CAPITAL PLAN BYLAW NO. 2026/27-CPSD93-02 - 1e lecture

Le secrétaire-trésorier explique que le ministère de l'Éducation a transmis une mise à jour de la lettre d'approbation relativement au programme d'immobilisations en services de garde. Les modifications concernent uniquement le tableau des allocations financières, lequel a été mis à jour afin de refléter l'approbation des projets par le ministère. L'arrêté est donc présenté afin d'autoriser officiellement l'acceptation des fonds et des conditions qui y sont rattachées.

Résolution P – 2888-06-2026

« Que le conseil d'administration procède à la première lecture de l'arrêté CSF ARRETE_CAPITAL BYLAW NO. 2026/27-CPSD93-02, tel que présenté. »

Proposée par : Armelle Moran
Appuyée par : Jacques Dufresne

Adoptée à l'unanimité

4.3 Arrêté CSF CAPITAL PLAN BYLAW NO. 2026/27-CPSD93-02 - 2e lecture

Résolution P – 2889-06-2026

« Que le conseil d'administration procède à la deuxième lecture de l'arrêté CSF ARRETE_CAPITAL BYLAW NO. 2026/27-CPSD93-02, tel que présenté. »

La deuxième lecture de l'arrêté est effectuée. Les membres conviennent de tenir une réunion publique le 26 juin 2026 à 16 h 30 afin de procéder à la troisième lecture de l'arrêté.

Proposée par : Gaëtan Desrochers
Appuyée par : Sacha Médiné

Adoptée à l'unanimité

5. Questions du public
5.1 Questions du public

Aucune question n'est reçue du public, ni sur Facebook ni sur Vimeo.

6. Clôture de la réunion
6.1 Clôture de la réunion

La réunion est levée à 17 h 05.

Résolution P – 2890-06-2026

« Que le conseil d'administration approuve la clôture de la réunion publique de ce 23 juin 2026. »

Proposée par : Gaëtan Desrochers
Appuyée par : Jacques Dufresne

Adoptée à la majorité
6 pour – 1 abstention

ADOPTÉ LE



Présidente



Secrétaire-trésorier

Oct 1, 2026

Date

P-499